

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AERODROME DE PERSAN – BEAUMONT-SUR-OISE**

*
* *
*

Relevé des débats et des conclusions

Réunion du 11 avril 2019

Etaient présents :

M. Maurice BARATE, Président, Secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise

Représentants des collectivités territoriales

Jean-Noël POUTREL – Maire de Bernes-sur-Oise

Alain GELON – Maire du Mesnil-en-Thelle

Représentants des associations de riverains et de protection de l'environnement

Didier MALÉ – Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise

Francis SARMIENTO – Ass de défense du patrimoine naturel de Bernes-sur-Oise

Pierrette CATUSSE – APELNA (pouvoir à M. MALÉ)

Patrice DUCHENE – Val d'Oise Environnement

Philippe SANDRE – Val d'Oise Environnement

Jean-Luc JAKUBOWSKI – L'Observatoire Thellois

Michel ROUX - L'Observatoire Thellois

Représentants des Professions Aéronautiques

Quentin DEVOUGE – Groupe ADP (Adjoint au Directeur du Bourget et des aérodromes d'Aviation générale)

Bruno MAZURKIEWICZ – Groupe ADP Directeur du Bourget (pouvoir à M. DEVOUGE)

Annelis GRAVIER – Groupe ADP

Christophe BOLON – Groupe ADP

Franck PARIZOT – Groupe ADP

Philippe NOUALHAGUET - AUAPB

Daniel PLAMONT - AUAPB

Patrice GUINARD-THEBAULT – AUAPB

Francis VITAL – AUAPB (pouvoir à M. GUINARD)

Représentants des Administrations

Franck BOUNIOL – DGAC/DSAC-Nord

Yoann PIERRE – DGAC/DSAC-nord

Sébastien LY VAN TU – DDT 95

Françoise SUTRA – DDT 95

Patrice SALEMBRA - BGTA

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Maurice Barate, Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise.

M. le Président aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour

Approbation du compte rendu de la CCE du 6 novembre 2017

Le compte rendu de la CCE du 6 novembre 2017 est approuvé sans observation ou demande de correction.

Point sur le trafic

La présentation est faite par M. Devouge (Groupe ADP).

L'estimation du trafic 2018, basée sur le nombre de connexions radio, fait apparaître une baisse de trafic de 6,2 % (31 161 mouvements en 2017 versus 29 223 mouvements en 2018, soit $\approx -1\,900$ mouvements)

Cette baisse de trafic s'explique à la fois par des conditions météorologiques défavorables en début et en fin d'année et par la présence de gens du voyage en avril 2018.

Les questions et observations ont porté sur les points suivants :

- la méthode de comptage du trafic :

En réponse aux questions, M. Devouge (Groupe ADP) précise que, lorsqu'un aéroport ne dispose pas de tour de contrôle permettant une quantification des mouvements à partir des *strips* papier, il est toujours procédé par estimation en prenant en compte le nombre de connexions radio. C'est le cas pour les 3 aéroports sans tour de contrôle gérés par le Groupe (Chelles, Coulommiers et Persan-Beaumont).

Pourrait-on envisager une méthode de comptage plus précise ? (M. Noualhaguet – AUAPB)

L'amélioration par rapport à la méthode d'estimation actuelle nécessiterait la tenue d'une comptabilité précise du nombre de mouvements par les usagers et une transmission de ces d'informations à l'exploitant.

- le classement des aéroports par trafic (M. Roux – L'Observatoire Thellois)

Les aéroports d'aviation générale à fort trafic : Toussus-le-Noble (110 000 mouvements), Lognes (80 000 mouvements), Chavenay (70 000 mouvements), Saint-Cyr (60 000 mouvements).

L'aéroport de Persan-Beaumont est dans le bas du classement, le trafic le plus faible étant celui de Chelles (10 000 mouvements).

- l'occupation par les gens du voyage

L'occupation de l'aéroport par les gens du voyage s'est-elle faite à une époque de faible ou de fort trafic ? (M. Jakubowski – L'Observatoire Thellois)

L'occupation s'est faite à la reprise d'activité (en avril) mais également à d'autres moments en juillet et en août. Il est difficile d'estimer la contribution précise de ces événements à la baisse du trafic.

- le nombre d'avions basés sur la plateforme

M. Malé (ROSO) rappelle l'engagement pris à la dernière CCE d'avoir le chiffrage du nombre d'avions basés sur la plateforme.

M. Devouge (Groupe ADP) précise qu'il n'a pas encore pu récupérer l'ensemble des informations en provenance des aéroclubs.

M. Bouniol (DGAC) indique qu'il peut fournir la liste des avions et ULM immatriculés en France mais pas les avions immatriculés à l'étranger qui ne dépendent pas des registres français.

De façon générale, M. le Président souligne que lorsqu'une précision ne peut être apportée en séance, il serait souhaitable que cette précision soit apportée par mail dès qu'elle est disponible sans attendre forcément la réunion suivante de la Commission.

En l'occurrence, sur la précision demandée, il est convenu de transmettre par mail l'information disponible, même si cette dernière n'est pas complète sur certains points (les avions étrangers, les avions en activité réelle).

- le trafic mensuel

M. Jakubowski (L'Observatoire Thellois) demande des précisions sur la répartition mensuelle du trafic.

M. Devouge, tout en précisant qu'il ne s'agit que d'une estimation, fournit les éléments suivants :

- mai (mois de plus forte activité) : 3 568 mouvements.
- de mars à septembre, le volume moyen se situe à 3 000 mouvements, à plus ou moins 200 mouvements.
- baisse du trafic sur les mois d'hiver : 2 700 mouvements en octobre, 1 600 en novembre et 1 300 en décembre.

Il est convenu de fournir dorénavant la répartition mensuelle du trafic.

M. Bouniol (GGAC) fait observer que la comparaison mensuelle d'une année sur l'autre n'a pas une grande signification compte tenu des impacts météorologiques très sensibles en trafic de vol à vue (vols VFR).

Travaux ADP sur la plateforme

M. Devouge (Groupe ADP) présente les travaux effectués en juillet 2018 pour éviter l'intrusion des gens du voyage sur l'aérodrome (blocs béton, bordures béton, merlons de terre, réduction de la chaussée, etc.).

Le coût des travaux a été de 90 K€. Depuis que les travaux ont été réalisés, aucune alerte n'a été signalée.

M. le Président félicite le gestionnaire ADP pour la qualité du travail réalisé.

M. Malé (ROSO) signale la présence de 2 poteaux en béton en travers du chemin au nord de l'aérodrome empêchant l'accès pompiers à la piste désaffectée. Propos que confirme M. Noualhaguet (AUAPB).

M. Devouge (Groupe ADP) précise que ces poteaux n'ont pas été installés par ADP sur cette route communale. Ils ont sans doute été placés à cet endroit pour éviter les décharges sauvages.

Au terme de la discussion, M. le Président conclut que l'important est de s'assurer que les accès pompiers de l'aérodrome soient bien normés et dégagés. Ce qui devrait normalement être le cas puisque, lors de leur visite périodique, les pompiers se doivent de signaler les éventuels problèmes détectés.

Bilan des réclamations et des plaintes reçues en 2018

Bilan des réclamations

M. Bouniol (DGAC) fait un bilan de l'analyse des plaintes depuis la dernière CCE :

7-8 mai 2018 : atterrissage qui avait survolé en limite le Mesnil-en-Thelle (avion basé) : un courrier a été envoyé à l'aéroclub concerné pour rappel à l'ordre.

24 mai 2018 : l'avion n'a pas été détecté sur les radars.

3 juin 2018 : 3 survols de Mesnil-en-Thelle (2 basés, 1 non basé) : des courriers ont été envoyés aux aéroclubs concernés pour rappel à l'ordre.

17 juin 2018 : appareil étranger qui a survolé au décollage Mesnil-en-Thelle : une information a été envoyée au pays concerné.

29-30 septembre 2018 : appareil qui a contourné Mesnil-en-Thelle par l'ouest pour éviter de s'espacer par rapport aux avions situés devant : un courrier a été envoyé à l'aéroclub concerné.

17 novembre 2018 : deux survols de Mesnil-en-Thelle (avions non basés) ; un courrier a été envoyé aux aéroclubs concernés.

18 novembre 2018 : les avions qui font de la voltige doivent couper leur transpondeur pour éviter l'envoi de fausses informations aux avions de Paris-CDG, donc il n'est pas possible de localiser leurs trajectoires.

2 décembre 2018 : il y avait effectivement un survol anormal mais l'appareil n'a pu être identifié. Un courrier a été envoyé au président de l'AUAPB.

Les représentants d'association s'étonnent et dénoncent que des infractions ne donnent lieu qu'à un simple courrier.

M. Bouniol (DGAC) fait observer qu'il n'y a pas d'infraction (*cf l'arrêté du 17 novembre 1957 relatif au survol des agglomérations*). Cet arrêté stipule que les hauteurs minimales de survol des agglomérations doivent tenir compte des manœuvres particulières de décollage et d'atterrissage. Les cercles bleus autour des agglomérations mentionnent des zones de survol à éviter dans une démarche d'amélioration continue. Tous les incidents sont systématiquement analysés par l'AUAPB et tous les aéroclubs ont un chargé de prévention sécurité veillant au respect des règles aéronautiques par les pilotes.

L'association des usagers de Persan-Beaumont (AUAPB) fait valoir l'aspect dissuasif de la méthodologie appliquée à l'égard des pilotes ayant fait l'objet d'un courrier. L'instructeur référent du pilote peut exiger des heures de réentraînement et un pilote peut être exclu de son club.

M. Bouniol détaille la panoplie des sanctions qui peuvent être infligées par la Commission de discipline de la DSAC-Nord (pilotes privés) ou par le Conseil de discipline de la DGAC (pilotes professionnels) : lettre de rappel, suspension de licence avec sursis, obligation de réentraînement, suspension de licence allant jusqu'à 5 ans, suspension définitive.

M. Devouge (Groupe ADP) rappelle que les riverains peuvent désormais déposer des plaintes sur le site www.entrevoisins.org du Groupe ADP qui transmettra toutes les plaintes portant sur les trajectoires directement à la DGAC. M. Malé (ROSO) confirme le fonctionnement de cette boîte mail.

Suivi de la Charte de l'Environnement

- La Charte de l'environnement a été signée le 19 décembre 2017. Un premier Comité de Suivi de la Charte (CSC) s'est tenu le 13 novembre 2018.

M. Malé (ROSO), président du CSC, mentionne les principaux points abordés lors de ce premier comité :

- Election du président pour une période d'un an.
- Il a été convenu de tenir deux réunions par an. A priori les réunions de 2019 auront lieu en juin et en novembre.
- La procédure de la boîte mail pour le dépôt des plaintes a été testée et fonctionne.
- Un exposé à venir est prévu sur les sanctions possibles en fonction des incidents ou infractions commises et selon le type d'avion contrevenant (basé/non basé).
- L'amer installé sur le pylône de téléphonie a été jugé utile par les usagers.
- Le déplacement du cube voltige : peu d'effet sur le Mesnil-en-Thelle. A-t-il été mis en œuvre ? (carte VAC)
- L'évolution souhaitée des conditions d'exercice de la voltige le dimanche.

M. Malé conclut en précisant que ce premier CSC a été une réunion positive d'écoute et d'échanges. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des communes concernées rappelant l'existence de la charte et la possibilité de déposer des plaintes sur entrevoisins.org.

- La discussion a ensuite porté sur l'activité de voltige le dimanche.

M. Sarmiento (Défense du Patrimoine naturel de Bernes-sur-Oise) exprime le souhait qu'une reprise des discussions se fasse sur les conditions d'exercice des activités de voltige le dimanche.

M. le Président fait valoir que le dernier accord sur les modalités et les horaires de la pratique étant récent (décembre 2017), il semblerait souhaitable dans un premier temps de faire un bilan de cet accord : est-il respecté ? est-il satisfaisant ?

Pour les représentants des associations de riverains, le respect de l'accord n'est pas satisfaisant : début de pratique de la voltige à des horaires limite (ex : voltige à 11h45 le 11 avril au matin), certains avions semblent plus bruyants que d'autres, certains pilotes plus respectueux du nouveau cône de voltige que d'autres, etc.

Les représentants des usagers (AUAPB) sont surpris de ces propos : lors du comité de suivi de la charte, il avait été indiqué par les riverains que les horaires étaient respectés, notamment ceux du dimanche. Ils font valoir que l'activité de voltige est ponctuelle l'été, l'été étant une période de compétition et les entraînements sur des terrains extérieurs étant privilégiés.

Au terme de la discussion, il est convenu de faire une première évaluation de l'accord sur les modalités de pratique de la voltige à la prochaine réunion du Comité de Suivi de la Charte prévue en juin 2019.

M. le Président demande que le compte rendu de cette réunion du CSC de juin soit transmis à l'ensemble des parties prenantes ou tout au moins à la préfecture qui se chargera de le rediffuser aux différents acteurs de la CCE.

Questions diverses

Les questions ont porté sur les points suivants :

- le nombre d'avions basés.

M. Malé (Roso) revient sur la question des avions basés : "si vous faites supporter la redevance aux propriétaires, vous devez nécessairement connaître le nombre d'avions basés".

M. Devouge (groupe ADP) précise que la facturation des redevances ne fait pas intervenir la notion de base de l'aéronef. Pour obtenir le nombre d'avions basés sur le terrain de Persan-Beaumont, il faut croiser la base de la DGAC avec les informations des usagers pour éliminer des avions de la liste DGAC qui ne seraient pas basés à Persan-Beaumont et éventuellement rajouter des avions enregistrés sur d'autres terrains et basés sur la plateforme.

- la privatisation du Groupe ADP

M. Sarmiento (Défense du patrimoine naturel de Bernes-sur-Oise) évoque ses inquiétudes quant aux conséquences du projet de privatisation du Groupe ADP : crainte d'une augmentation du trafic et des redevances des pilotes pour rentabiliser les aérodrômes.

M. Devouge (Groupe ADP) fait observer que sont exprimées des inquiétudes diverses et opposées : il y a ceux qui craignent une augmentation du trafic et ceux qui redoutent au contraire une fermeture des petites plateformes. Dans le contexte actuel, M. Devouge n'a pas d'autre commentaire à faire sur l'avenir de Persan-Beaumont.

Pour M. le Président, il est difficile de parler d'une loi qui n'est pas encore promulguée et d'un sujet qui ne relève pas de la CCE de l'aérodrome.

- le financement des silencieux par l'exploitant

Pour M. Roux (L'Observatoire Thellois), le Groupe ADP vient de dépenser 90 K€ pour prévenir la plateforme des intrusions des gens du voyage. Il semblerait normal que l'exploitant finance les silencieux des avions pour empêcher les nuisances subies par les riverains.

M. Guinard-Thébault (AUAPB) précise que les usagers disposent de subvention de la Fédération Française d'Aéronautique et que les avions de son aéroclub sont pratiquement tous équipés de silencieux.

Pour M. le Président, demander à l'exploitant de financer les silencieux des avions reviendrait en quelque sorte à demander aux sociétés d'autoroute de financer des véhicules propres. Le gestionnaire de l'aérodrome, quel qu'il soit, ne peut prendre que des mesures qui sont directement liées à l'exploitation.

*
* *

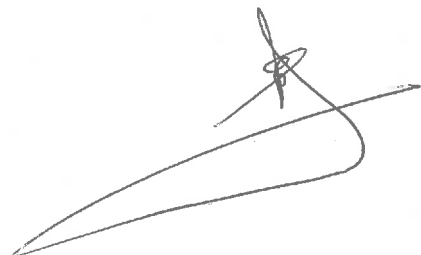
Au terme de la réunion, M. le Président rappelle les décisions convenues :

- un mail sera envoyé aux membres de la Commission pour fournir les informations demandées dès qu'elles seront disponibles (avions basés).

- un compte rendu est attendu de la prochaine réunion de juin du Comité de Suivi de la Charte.

Puis il clôt la séance après avoir remercié les membres de la Commission de leur participation.

(La séance est levée à 19 heures 40)

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

